

**Relevé de décisions de la séance du Conseil d'Administration
du vendredi 8 juillet 2011**

Ordre du jour

1. Approbation du PV du CA du 17 juin 2011
- ~~2. Actualités de l'Université~~
3. Information sur les perspectives immobilières de l'université en présence du Vice-chancelier des universités de Paris
4. Désignation du directeur du Service Commun de Formation Continue (FCP3)
5. Finances
 - a. Choix du commissaire aux comptes
 - b. Approbation de la régularisation des écritures sur fonds propres pour affectation des opérations imputables sur l'exercice 2010
 - c. Actualisation des points NBI
 - d. Tarifs FCP3
6. Recherche
 - a. Statuts-types des équipes d'accueil
 - ~~b. Tarifs des colloques~~
 - c. Décharges horaires pour conduite de projets ANR jeunes chercheurs
7. Commission d'action sociale
8. Création du Comité Technique
9. Pédagogie
 - a. Dispositifs d'auto-évaluation des formations
 - b. DIU Médecines / Humanités
 - c. DU « Traduction juridique » de l'ESIT
 - d. Master international latino-américain
 - e. Charte d'évaluation des connaissances
 - f. Désignation du responsable du BET
10. Bilan social 2010
11. Rapports d'activité
 - a. DSIC
 - b. FCP3
- ~~12. Boutique en ligne~~
13. Conventions RI
14. Règlement de la situation foncière de la CIUP
15. Calendrier des conseils centraux de l'université
16. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 juin 2011

Moyennant les modifications demandées en séance, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 juin 2011 est approuvé à l'unanimité.

2. —Actualités de l'Université

3. Information sur les perspectives immobilières de l'université en présence du Vice-chancelier des universités de Paris

Point d'information, pas de délibération

4. Désignation du directeur du Service Commun de Formation Continue (FCP3)

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve la nomination de Claudia Poncioni comme directrice de FCP3 par 20 voix pour et 1 bulletin blanc sur un total de 21 votes exprimés.

5. Finances

Choix du commissaire aux comptes

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 approuve à l'unanimité le choix de retenir comme commissaire aux comptes de l'établissement le candidat le mieux placé après évaluation : le cabinet PriceWaterhouseCoopers.

Approbation de la régularisation des écritures sur fonds propres pour affectation des opérations imputables sur l'exercice 2010

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité la régularisation des écritures sur fonds propres pour affectation des opérations imputables sur l'exercice 2010.

Actualisation des points NBI

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité moins 2 abstentions l'actualisation des points NBI.

Tarifs FCP3

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité moins 1 abstention les tarifs deFCP3.

6. Recherche

Statuts-types des équipes d'accueil

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve les statuts-types des équipes d'accueil par 19 voix pour et 2 contre sur un total de 21 votes exprimés.

Tarifs des colloques

Décharges horaires pour conduite de projets ANR jeunes chercheurs

Point remis à un Conseil d'Administration ultérieur en l'attente des avis des directeurs d'équipe et de département.

7. Commission d'action sociale

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité les actions sociales en direction des personnels proposées par la commission d'action sociale pour l'année 2011.

8. Création du Comité Technique

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité la création d'un Comité Technique d'établissement public ayant compétence dans le cadre du titre III du décret du 15 février 2011. Il comporte 10 membres titulaires et un nombre égal de suppléants. L'élection des représentants des personnels est organisée le 20 octobre 2011 et peut avoir lieu par correspondance.

9. Pédagogie

Dispositifs d'auto-évaluation des formations

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve les dispositifs d'auto-évaluation des formations par 19 voix pour, 1 contre et 1 abstention sur un total de 21 votes exprimés.

DIU Médecine / Humanités

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité moins 2 abstentions la création du DIU Médecine / Humanités, moyennant les propositions de modification apportées en séance.

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité moins 2 abstention les tarifs du DIU Médecine / Humanités.

DU « Traduction juridique » de l'ESIT

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité la création du DU « Traduction juridique » de l'ESIT, moyennant les propositions de modification apportées en séance.

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité les tarifs du DU « Traduction juridique » de l'ESIT.

Master international latino-américain

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité la création du Master international latino-américain.

Charte d'évaluation des connaissances

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité la Charte d'évaluation des connaissances.

Désignation du responsable du BET

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité la nomination de Sophie Ratto comme responsable du BET.

10. Bilan social 2010

Point d'information, pas de délibération.

11. Rapports d'activité

DSIC

Point d'information, pas de délibération.

FCP3

Point d'information, pas de délibération.

~~12. Boutique en ligne~~

13. Conventions RI

Convention de collaboration avec l'Institut basque Etxepare / Euskal Institua

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité la convention de collaboration avec l'Institut basque Etxepare / Euskal Institua.

Accord cadre de coopération avec l'université nationale d'Entre Rios (Argentine)

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité l'accord cadre de coopération avec l'université nationale d'Entre Rios.

Accord de coopération culturelle et scientifique directe avec l'université de Rome Tor Vergata

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité l'accord de coopération culturelle et scientifique directe avec l'université de Rome Tor Vergata.

Convention de coopération avec l'Universidade Estadual do Sudoeste da Bahia – Campus de Vitoria da Conquista

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité la convention de coopération avec l'Universidade Estadual do Sudoeste da Bahia – Campus de Vitoria da Conquista.

Accord de coopération avec l'Universidade Estadual Paulista « Julio de Mesquita Filho »

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité l'accord de coopération avec l'Universidade Estadual Paulista « Julio de Mesquita Filho ».

Protocole d'intention avec l'Universidade Federal de Pernambuco

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité le Protocole d'intention avec l'Universidade Federal de Pernambuco.

Avenant à l'accord cadre de coopération avec l'université de Californie – Berkeley

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité l'avenant à l'accord cadre de coopération avec l'université de Californie – Berkeley.

14. Règlement de la situation foncière de la CIUP

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 :

- **approuve à l'unanimité le dispositif relatif au règlement de la situation foncière de la Cité internationale universitaire de Paris tel qu'il ressort de l'accord cadre signé le 29 avril 2011 entre l'Etat, la Chancellerie des universités de Paris, la Cité internationale universitaire de Paris et la Ville de Paris ;**
- **autorise à l'unanimité la Présidente de l'Université à donner mandat au Recteur de l'Académie, Chancelier des universités de Paris, pour signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre de cet accord.**

15. Calendrier des conseils centraux de l'université

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité le calendrier des conseils centraux de l'université.

16. Questions diverses

Réorganisation des locaux de Censier

Point d'information, pas de délibération.

La Présidente de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3



Marie-Christine LEMARDELEY